



Renonciation a succession

Par **nicomaxmar**, le **14/03/2014** à **07:30**

bonjour, je souhaiterais avoir quelques conseils.

voila, ma grand mere est decedee en janvier.

elle n'avait plus d'enfant il lui restait juste 3 petits enfants et un gendre.

pas d'argent sur les comptes, elle touchait l'aide sociale du conseil general.

la facture des obseques a ete acquittée par la banque.

cependant il reste des factures a regler.

j'ai signe un papier a la banque comme quoi j'etais "heritier".

Apres reflexion, avec mes deux freres, il nous semble preferable de renoncer a la succession.

Puis je encore le faire malgre cette signature a la banque?

si cela est possible est ce que mes enfants (arriere petits enfants de la defunte) et mon epouse seront eux aussi proteges?

merci de m'aider car je suis un peu perdu avec tout ca.[smile17]